

La délégation a participé activement aux négociations portant sur près de 30 résolutions et décisions d'ordre économique adoptées en Deuxième Commission; elle a accompli un travail de premier plan dans l'examen de plusieurs questions d'un intérêt particulier pour le Canada: production et utilisation de protéines alimentaires, aide alimentaire multilatérale, science et technologie, attaque unifiée sur le plan économique et social à l'égard du problème du développement. Ce sont là des domaines d'une importance vitale dans lesquels les Nations Unies devraient intervenir de façon croissante.

En Troisième Commission, la délégation du Canada a pris part à un débat étendu sur le point de l'ordre du jour relatif à la Jeunesse, et a insisté, de concert avec d'autres délégations, pour que les questions sociales reçoivent plus d'attention dans le cadre de la Commission. Le Canada a coparrainé une résolution sur les désastres naturels, laquelle avait été soumise par le représentant de la Turquie.

2. S'efforcer de freiner la course aux armements

Étant l'un des membres les plus actifs de la Conférence du Comité sur le désarmement à Genève, le Canada peut revendiquer une part importante du succès du Traité de dénucléarisation des fonds marins en Première Commission. Sous sa forme finalement adoptée, le traité différait sensiblement de la version d'abord présentée par les États-Unis et l'URSS. La délégation canadienne a joué un rôle de premier plan dans la mise au point des méthodes de vérification du traité qui comportent le recours aux Nations Unies et la protection des droits des États côtiers. En Première Commission, la délégation a demandé avec succès que l'on réalise d'autres progrès en matière d'échanges d'informations sismiques pour préparer le terrain en vue d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Canada a aussi coparrainé une résolution, approuvée à l'unanimité, qui demande au Secrétaire général d'étudier les conséquences économiques et sociales de la course aux armements, et il a appuyé l'appel en faveur de la cessation du déploiement des armes nucléaires.

3. Contribuer à l'établissement et au maintien de la paix au sein de l'ONU

Le Canada a continué d'être un membre actif du groupe de travail du Comité des 33 pour le maintien de la paix; il a notamment coparrainé, en Commission politique spéciale, une résolution conçue de manière à avancer les travaux d'une méthodologie convenue, relativement aux opérations de maintien de la paix entreprises sous les auspices des Nations Unies. La résolution invitait la Commission à accomplir quelques progrès avant mai 1971. Faute d'avancement suffisant des travaux, on devrait peut-être alors envisager si d'autres méthodes tendant à réaliser un accord dans ce domaine seraient préférables.

Le Canada a contribué activement à lancer des discussions officielles sur la question de la sécurité internationale, conversations qui ont abouti à un projet de résolution occidental déposé en Première Commission. Ce texte a été un élément important de la mise au point d'une résolution finale qui